



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil St-Émile-de-Suffolk, mardi le 24 novembre 2020 à 18h45, à huis clos, à la salle du conseil de St-Émile-de-Suffolk, Québec, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Marie Andrée Leduc, Louise Boudreault et messieurs les conseillers, Michel Bisson, Jacques Proulx, Serge Morin et Pierre Bérubé;

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Hugo Desormeaux

Mme Danielle Longtin est aussi présente à titre de secrétaire de réunion.

20-11-213

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Le conseiller Serge Morin dicte le moment de réflexion suivant : « Le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk s'engage à agir avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Émile-de-Suffolk ».

20-11-214

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson et APPUYÉ par madame Marie-Andrée Leduc que la séance soit ouverte à 18h45.

20-11-215

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des factures des travaux réalisés de la programmation TECQ 2019-2023
5. Programme d'aide à la voirie locale – Demande d'aide financière

Que l'ordre du jour soit adopté sur proposition de monsieur Michel Bisson et APPUYÉ par madame Marie-Andrée Leduc tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

20-11-216

4. Approbation des factures des travaux réalisés de la programmation TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Morin et APPUYÉ par madame Louise Boudreault;

QUE

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;



- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé par l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité.

20-11-217

5. Programme d'aide à la voirie locale – Demande d'aide financière volet PPA-CE

ATTENDU QU'une aide financière a été reçue en juin dernier pour l'amélioration des chemins;

ATTENDU QUE des travaux s'avéraient nécessaires sur la route des Cantons ainsi que sur le chemin Deslauriers;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Morin et APPUYÉ par madame Louise Boudreault;

QUE madame Danielle Longtin signe et envoie les documents nécessaires afin d'obtenir la subvention concernée;

Adoptée à l'unanimité.

20-11-218

5. Levée de la séance

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur Jacques Proulx et APPUYÉ par madame Louise Boudreault;

QUE la présente séance soit levée à 18h47.

Adoptée à l'unanimité.

Hugo Desormeaux
Maire

Danielle Longtin
Directrice générale